

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5316**

### Intitulé

Eleveur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212s Productions animales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éleveur est un chef d'exploitation agricole. Il a la responsabilité totale ou partielle d'un troupeau (il en assure l'alimentation et veille au bon état sanitaire de celui-ci) ;

- Il assure la traite quand le troupeau est laitier
- Il effectue tous les travaux nécessaires à la production de fourrages en respectant l'environnement
- Il entretient les bâtiments d'élevage et assure la première manière maintenance du matériel d'exploitation
- Il gère la reproduction du troupeau de l'insémination à la mise bas
- Il enregistre les données techniques et économiques des productions de l'exploitation
- Il assure ou participe à la gestion de l'exploitation agricole.

Les capacités attestées :

- Concevoir et développer son exploitation
- Organiser la production
- Maîtriser les techniques de production
- Gérer en ressources humaines et sociales

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Exploitations d'élevage, organismes agricoles ou para-agricoles d'élevage.

- Eleveur, chef d'exploitation d'élevage
- Technicien d'élevage
- Salarié d'organisme agricole ou para-agricole (agent technique agricole)

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1407 : Élevage bovin ou équin

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le titre "Eleveur" se compose de 3 blocs de compétences permettant au candidat de devenir un professionnel de l'élevage. Les trois blocs sont indépendants et peuvent être validés un par un. Le titre s'obtient par l'acquisition des 3 blocs. Une attestation de validation par bloc est fournie au candidat.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5316 - Conduite de l'entreprise agricole	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>L'éleveur assure le fonctionnement d'une entreprise agricole tout en la développant dans une perspective de durabilité. Le bloc 1 est constitué de 4 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- situer l'entreprise dans son environnement</li><li>- développer l'entreprise agricole</li><li>- gérer le patrimoine et les finances</li><li>- communiquer</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Le candidat est évalué par un projet de développement explicité à partir d'un portefeuille de documents techniques.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5316 - Conduite technique et opérationnelle des ateliers de production	<p><b>Descriptif :</b> L'élève conduit techniquement les productions et en fixe les objectifs. Il délimite les performances techniques et économiques, tout en réorientant la conduite de l'atelier pour répondre aux besoins. Ce bloc se compose de 4 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appliquer les techniques d'élevage</li> <li>- ajuster les résultats techniques selon les problèmes rencontrés</li> <li>- organiser le travail au quotidien</li> <li>- organiser la maintenance des installations et du matériel</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Le candidat est évalué lors d'une situation professionnelle explicitée. De plus, il fournit au jury un dossier technique sur la conduite de l'atelier et la régulation possible pour répondre aux problèmes visibles.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5316 - Organisation et gestion du système de production	<p><b>Descriptif :</b> L'élève met en place un système de production et en assure son fonctionnement. Le bloc 2 est constitué de 4 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un système de production</li> <li>- gérer ce système de production en tenant en compte de son environnement</li> <li>- gérer administrativement et comptablement l'entreprise</li> <li>- gérer les achats et les ventes</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Le candidat est évalué grâce à un dossier constitué de plusieurs fiches techniques (système de production, choix des techniques culturales ou d'élevage, gestion et administration).</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		<p>Les 3 Blocs sont évalués par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 formateur</li> <li>- 1 élève (employeur)</li> <li>- 1 élève (salarier)</li> </ul> <p>Les 3 membres du jury seront soumis à l'UNREP puis validés par cette dernière Le jury de validation est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du directeur de l'UNREP.</li> <li>- D'un représentant d'une fédération professionnelle agricole</li> <li>- D'un élève salarié</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Les 3 Blocs sont évalués par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 formateur</li> <li>- 1 élève (employeur)</li> <li>- 1 élève (salarier)</li> </ul> <p>Les 3 membres du jury seront soumis à l'UNREP puis validés par cette dernière Le jury de validation est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du directeur de l'UNREP.</li> <li>- D'un représentant d'une fédération professionnelle agricole</li> <li>- D'un élève salarié</li> </ul>

En contrat de professionnalisation	X	Les 3 Blocs sont évalués par <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 formateur</li> <li>- 1 éleveur (employeur)</li> <li>- 1 éleveur (salarial)</li> </ul> Les 3 membres du jury seront soumis à l'UNREP puis validés par cette dernière Le jury de validation est composé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du directeur de l'UNREP.</li> <li>- D'un représentant d'une fédération professionnelle agricole</li> <li>- D'un éleveur salarié</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury de validation est composé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du directeur de l'UNREP.</li> <li>- D'un représentant d'une fédération professionnelle agricole</li> <li>- D'un éleveur salarié</li> </ul>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Eleveur" avec effet du 28 avril 2018, jusqu'au 07 août 2023.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Eleveur" avec effet au 21 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 13 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Maîtrise en élevage.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

Contact e-mail : [unrep@unrep-edu.org](mailto:unrep@unrep-edu.org)

<http://www.maformationagricole.com>

##### Lieu(x) de certification :

Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis ( 93) [PANTIN]

UNREP 94 avenue du Général Leclerc 93500 Pantin

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Centre d'élevage de Poisy - 845 route de l'école d'agriculture 74330 Poisy

- CFA Agrilia Formation - Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire - 9 rue André Bouard 49105 Angers

- ADPSA 12 - carrefour de l'agriculture 12000 Rodez

##### Historique de la certification :

Ancien libellé : Maîtrise en élevage (Arrêté du 13 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)

**Certification précédente :** Maîtrise en élevage (Fiche incomplète)